

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 décembre 2015

Présents : Marlène BALLAND, Stéphane BESNARD, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Alain MICHELOT, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN

Absent excusé : Nadine VERNEREY, David BRANGET, Isabelle MONTENOISE

Secrétaire: Alain MICHELOT

La séance commence à 20h10.

1) ASSOCIATION « L'ÉCO FERME DES FLONFLONS »

L'association « L'éco ferme des flonflons » représentée par Mr NOGUEIRA Daniel et Mme BOICHARD Agnès ont contacté le maire car ils souhaitent acquérir le terrain communal ZA 20 (ancienne aire de repos côté Grosbois) d'une surface de 52a30. En effet, ils souhaitent créer une ferme de loisir et d'accompagnement sur un terrain privé à GROSBOIS cadastrée ZC 49.

Le terrain de Fourbanne permettrait l'accès à l'éco ferme. L'association souhaite également acquérir la parcelle ZC 29 qui appartient au département. Celui-ci est prêt à le céder aux conditions fixées par le Service des domaines.

L'acquisition de ces terrains serait financée par un mécène le Dr MAHAAMAT KASSER YOUNUS, géologue, originaire du TCHAD.

L'association est venue présenter leur projet à la mairie en présence de Marie-Christine GRENET.

Le projet est un parc touristique et familial valorisant le cadre naturel et proposant des services innovants de proximité destinés aux touristes et à la population locale.

Le conseil municipal souhaite avoir une maquette du projet avant de prendre une décision.

2) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS LIÉS AUX NAP

Le maire a reçu un courrier du CCAS avec une convention à signer pour effectuer le règlement des Nouvelles Activités Périscolaires des enfants de Fourbanne pour l'année scolaire 2014/2015.

La facture corrigée est de 4133.33€

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal la valide à l'unanimité et autorise le maire à signer et à effectuer le règlement au CCAS de Baume-les-Dames.

A partir de janvier 2016, ce sera une compétence CCPB. Le coût basé sur la facture 2015 viendra en déduction de l'attribution de compensation versée par la CCPB.

La commune de Baume les Dames (CCAS) sollicitera chaque commune extérieure concernée, au prorata de la période de prise en charge, de septembre à décembre 2015.

3) AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

➤ Éclairage public

Le maire a reçu trois devis concernant l'éclairage public :

- ✓ Entreprise TOUSSEUL
- ✓ SARL THIERY ELECTRICITE
- ✓ Entreprise PETEGNIEF

Après avoir étudié les devis, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise TOUSSEUL pour réaliser la mise aux normes de tout l'éclairage public de la commune.

4) DIVERS

➤ **Meuble de bibliothèque**

Le syndicat intercommunal scolaire, périscolaire et petite enfance d'Autechaux est d'accord pour acheter un meuble de bibliothèque à 250 €.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le prix de vente et autorise le maire à signer et à effectuer toutes les démarches concernant le projet.

➤ **Réunion pour les propriétaires devant se mettre en conformité SPANC**

La CCPB a convié à une réunion d'information les propriétaires de Fourbanne devant se mettre en conformité avec le SPANC (enjeu sanitaire ou absence totale d'installation).

A cette réunion, Mr BORDY de l'agence de l'eau a informé les propriétaires présents de la possibilité d'obtenir une subvention de 3000 € pour se mettre aux normes.

Les demandes de subventions devront être faites auprès de la CCPB.

Sur les 5 familles de Fourbanne conviées, une seule était présente.

➤ **Demande de la famille BOUCHER**

La famille BOUCHER demande à ce que la municipalité réalise les accotements sur le chemin de Sechin. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le devis de la réalisation du chemin. Le conseil municipal ne souhaite plus intervenir sur ce chemin.

➤ **Marquage au sol**

Madame le maire a fait refaire le marquage au sol du stop à l'entrée du village et le passage piéton sur la nationale devrait être refait au printemps.

➤ **Parcelle GUIVIER**

Mr POCHIER Christian, gendre de Mme GUIVIER, souhaite vendre une parcelle sur FOURBANNE (AB 110 de 4,68 ares et AB 192 de 5,35 ares). Cette parcelle possède l'eau et l'électricité et leur souhait est de vendre en priorité à une personne de la commune.

Pour plus de renseignements se rapprocher de Mr POCHIER Christian 03.81.88.09.13 ou 06.74.19.06.53

La séance est levée à 22 heures 10.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT